



AU PARLEMENT

Solidarité des salariés et don de chèques-vacances aux soignants



Le Sénat a adopté une proposition de loi permettant d'offrir des chèques-vacances aux personnels des secteurs sanitaire et médico-social en reconnaissance de leur action durant l'épidémie de Covid-19.

Ce texte vise à permettre le **don de jours de repos acquis et non pris par tout salarié**, avec l'accord de son employeur, **au profit des personnels soignants** mobilisés pendant l'épidémie de Covid-19. Ces dons seraient monétisés et distribués aux personnels concernés **sous forme de chèques-vacances** par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV).

Les personnels des établissements et services sanitaires et médico-sociaux ainsi que des services d'aide et d'accompagnement à domicile figurant sur une liste déterminée par arrêté, ayant travaillé du 12 mars au 10 mai 2020 et dont la rémunération ne dépasse pas le triple du SMIC en seraient bénéficiaires. [en savoir plus](#)

Questions d'actualité au Gouvernement



Le 17 juin, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement à l'occasion de la séance de questions d'actualité, toujours organisées selon des mesures strictes d'hygiène, de distanciation dans l'hémicycle et en effectif réduit.

Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur, a été interpellé sur la **police française**, le **contexte sécuritaire** et la **flambée de violence à Dijon**. Christelle DUBOS, secrétaire d'Etat auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, a été interrogée sur les **inégalités dans la répartition de la prime pour les soignants**. Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse, a quant à lui été interpellé sur les **inégalités scolaires**.

Les **manifestations des personnels de santé**, les **plans de relance sectoriels**, l'**emploi des jeunes** et la **valorisation de l'artisanat** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif. [voir la vidéo](#)

La commission des Affaires étrangères entend le Consul général à Jérusalem et le ministre des Armées



La commission a entendu cette semaine en visioconférence, **René TROCCAZ, Consul général à Jérusalem**.

Cette séquence a permis de mettre en évidence la question inquiétante des **relations israélo-palestiniennes** et d'évoquer notamment les **conséquences de l'annexion d'une partie de la Cisjordanie par Israël**.

Les sénateurs ont également auditionné **Florence PARLY, ministre des Armées** sur l'Opération BARKHANE à 15 jours du sommet de Nouackchott où les chefs d'Etat doivent faire le point sur la lutte contre le terrorisme au Sahel.

Cette audition fut l'occasion **pour Jacques LE NAY** d'interpeller la ministre sur Abdelmalek DROUKDAL, récemment neutralisé par l'Armée française.

« **Le chef d'Al Quaida au Maghreb résidait en Algérie et il a traversé ce pays sur près de 2 000 kilomètres sans être ni arrêté, ni signalé, ni inquiété** » a exposé le sénateur. Pour Jacques LE NAY « **l'Algérie a-t-elle un intérêt au maintien d'une mouvance djihadiste dans la région ?** ».

Dans sa réponse, la ministre a rappelé que l'Algérie s'était beaucoup impliquée dans la stabilisation de la région et n'avait a priori pas d'intérêt à voir prospérer la mouvance djihadiste.

Ne souhaitant faire aucune spéculation, Florence PARLY a envisagé « **la possibilité d'approfondir le dialogue que nous avons avec l'Algérie sur ces questions** ». [voir la vidéo](#)

Report des élections sénatoriales pour les sénateurs représentant les Français de l'étranger



Le 17 juin, les sénateurs ont adopté le projet de loi organique portant **report de l'élection de six sénateurs** représentant les **Français établis hors de France** et des élections partielles pour les députés et les sénateurs représentant les Français établis hors de France. Ce texte a été recentré sur le sujet des six sénateurs représentant les Français de l'étranger renouvelables en septembre 2020. Estimant que les conseillers consulaires dont le Gouvernement a proposé au Parlement de prolonger d'un an le mandat (celui s'achevant initialement en juin 2020) ne pourraient pas les élire, il a proposé de **prolonger d'une année le mandat de ces six sénateurs et de réduire à due concurrence le mandat de leurs successeurs**. [en savoir plus](#)

Rapport conjoint relatif à un agenda de confiance entre la France et la Russie, Jacques LE NAY intervient sur le volet « dimension économique de la relation Franco-Russe »

La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat s'est réunie en visioconférence avec la commission des Affaires internationales du Conseil de la Fédération de Russie sur le **rapport conjoint « pour un agenda de confiance et de sécurité » entre la France et la Russie**.

Les crises s'aggravent et se multiplient (Syrie, Sahel, Iran ...). La **Russie** s'implique sur un nombre croissant de théâtres d'opérations : en Afrique, en Lybie, au Moyen-Orient... confirmant ainsi son statut d'**interlocuteur incontournable sur la scène internationale**. Dans ce contexte instable, le dialogue est indispensable.

Jacques LE NAY a présenté avec ses collègues le rapport d'information de la commission sur la collaboration Franco-Russe. Le sénateur est intervenu sur **l'état des relations économiques de la France avec la Russie**, ce volet ayant fait l'objet d'un développement dans le rapport.

« *Nos exportations vers la Russie diminuent, du fait du contexte de sanctions et contre-sanctions et de la politique russe de substitution aux exportations* » a exposé Jacques LE NAY qui insiste sur **l'impact négatif de ces sanctions** sur les relations économiques de la France avec la Russie. En effet, par prudence a-t-il rappelé, les entreprises françaises, notamment les banques, s'interdisent de participer à des projets économiques en lien avec la Russie. « *Il en résulterait un avantage concurrentiel pour les entreprises américaines pénalisant par contraste les entreprises françaises* » précise-t-il.

Sur le sujet des **sanctions européennes**, le **rapport appelle la Russie à de vrais progrès** dans l'application des accords de Minsk, pour permettre la levée des sanctions qui ont un **coût pour les entreprises françaises**.

Jacques LE NAY a également abordé la question de l'évolution des échanges de la **France** sur le plan commercial, notre pays étant le **premier investisseur en stock** et **premier employeur étranger en Russie**.

Cependant, « *des progrès restent à accomplir en termes de climat des affaires* » a exposé le sénateur qui a insisté sur cette réelle préoccupation des entreprises, souffrant d'un manque de sécurité juridique et redoutant le risque de pénalisation, « *le climat des affaires en Russie tendant à se détériorer* ».

Le 23 juin 2020, Christian CAMBON, Président de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat, remettra à Gérard LARCHER, Président du Sénat, le rapport conjoint fait au nom du Sénat français et du Conseil de la Fédération de Russie, relatif à un agenda de confiance entre la France et la Russie.

Pour accéder à l'ordre du jour du Sénat cliquer [ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN

E-mail : j.le-nay@senat.fr

Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@gmail.com